



Conseil d'administration

Séance du 2 novembre 2021

Délibération n°40-2021

Portant désignation des membres de la commission « Concession de service public »

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°39-2012 créant une commission « Délégation de service public » ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article unique : décide de nommer à la commission « Concession de service public », les membres suivants :

Membres titulaires :

- Pour l'administration :
 - le directeur/la directrice de l'établissement public ou son représentant
- Pour le conseil d'administration
 - quatre administrateurs :
 - Monsieur Jean-Pierre VASSALLO
 - Monsieur Roland GIRAUD
 - Monsieur Michel LANTELME
 - Madame Jocelyne BARUFFA
 - le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ou son représentant

Membres suppléants :

- quatre administrateurs :
 - Monsieur Sébastien OLHARAN
 - Madame Martine VALLON
 - Madame Josiane BORGOGNO
 - Madame Joëlle FERAUD

Membres facultatifs :

- la direction départementale de la protection des populations
- l'agent comptable
- le/la secrétaire général(e) de l'établissement public ou son adjoint(e)
- les chefs de service de l'établissement public ou les agents concernés par l'opération

Cette délibération est adoptée à 36 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

A Nice, le 2 novembre 2021

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU